

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Eurolist)

Par courrier du 28 avril 2006, reçu le jour même, la société Capital Group International Inc. – CGII (11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, CA, Etats-Unis, 90025-3384), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 avril 2006, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 10 134 065 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 4,65% des droits de vote de la société¹, répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Capital Guardian Trust and Company	4 375 333	2,12	4 375 333	2,01
Capital International Inc	897 738	0,43	897 738	0,41
Capital International Limited	3 896 365	1,88	3 896 365	1,79
Capital International SA	964 629	0,47	964 629	0,44
Total	10 134 065	4,90	10 134 065	4,65

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 206 710 709 actions représentant 217 904 578 droits de vote.